

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 14 AVRIL 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2020
2. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2020

B. SERVICE SOCIAL

3. Service social – Location d'appartements-témoins par l'entremise du service social
4. Service social – Appel à projets « Logements acquisitifs par nécessité » – Flandre – Economies d'énergie

Le CPAS marque son accord de principe sur la participation à l'appel à projets « Logements acquisitifs par nécessité ».

5. Service social – Notification de l'impact de la crise du coronavirus sur le service social

C. POLITIQUE ET ORGANISATION

6. Politique et Organisation – Assemblée du Conseil du 22 avril 2020 – Ordre du jour

D. PERSONNEL

7. Personnel – Personnel – Fermeture temporaire de l'entreprise de titres-services pour le nettoyage à domicile

8. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
9. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
10. Service social - Autre assistance
11. Service social - Droit à l'intégration sociale
12. Service social - Salaire vital équivalent
13. Service social - Initiative d'accueil local
14. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
15. Service social - Emploi article 60§7
16. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
17. Service social - Bureau de location sociale
18. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale
Audrey Monsieur



Le président - CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le

contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .